

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-125

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, adopte l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif, et amendé en séance.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-05-126

Motion de renvoi

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, décide de renvoyer l'étude des motions diverses 4, 5 et 6 à la prochaine réunion du Cnir

Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

Décision Cnir-05-127

Modification de la composition d'une commission.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, approuve le remplacement de Emilie Mazzacuratti par Brigitte Leblanc comme membre de la commission Finances.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-128

Motion d'urgence 1

Composition de la Commission Permanente électorale (CPE).

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 septembre 2005, décide de la mise en place d'une commission permanente électorale (CPE).

• Composition :

La Commission Permanente Electorale est composée de :

- 21 membres titulaires et 21 membres suppléant-e-s et adhérent-e-s vert-es, à la proportionnelle basée sur les résultats du 1^{er} tour de l'Assemblée Fédérale 2004.

Ne siégeront et ne voteront en séance que 21 personnes : les titulaires ou à défaut leurs suppléant-e-s.

- 4 membres du CE représentant les 4 courants signataires de la synthèse de Reims, qui ne participeront pas aux votes.

La Commission Permanente Electorale est pilotée par la Secrétaire Nationale adjointe chargée des élections qui ne participera pas au vote.

Sa composition sera validée par le Cnir

• Désignation

Chaque sensibilité propose autant de suppléants que de titulaires. La parité sera respectée. Peuvent être élus :

- Des membres du Cnir
- ou des adhérents des Verts proposés par au moins 5 membres du Cnir

Mandat

Elle a pour mandat de définir les propositions à soumettre au Cnir concernant :

- les modalités d'investiture des candidat(e)s vert(e)s dans l'ensemble des circonscriptions ;
- le cadrage de la négociation nationale avec les partis politiques partenaires.

Adopté à l'unanimité moins 1 contre, 3 abstentions, 2 refus de vote.

Décision Cnir-05-129

Motion diverse 7

Conseil Statutaire

Modification de l'Agrément intérieur.

Rajouter à la suite de l'article XIV 3 un article XIV 3b sur le modèle de l'article IV4 de l'A.I. ainsi formulé : « *Si un membre du CS est absent sans avoir fait part de son absence aux autres membres, à plus de 3 réunions, physiques ou téléphoniques, consécutives, le poste est considéré comme vacant.* »

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté et porté à l'Agrément Intérieur.

Décision Cnir-05-130

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 17 septembre 2005 à 11 heures, modifie l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les motions diverses 2, 8 ainsi que la motion d'urgence 9.

Adopté à l'unanimité moins un contre et deux abstentions.

Décision Cnir-05-131

Motion diverse 2

Droit de présentation publique des artistes plasticiens

Les Verts affirment la nécessité d'appliquer « *Le droit de présentation publique des artistes plasticiens (Loi du 11 mars 1957 - Article L 122-2 du code de la propriété intellectuelle)* » qui doit contribuer à une juste rémunération pour les artistes qui présentent leur travail dans un lieu public non commercial.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, demande à tous les éluEs vertEs d'exiger le respect de ces droits dans toutes les instances et tous les organismes où ils/elles sont éluEs.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-132

Motion diverse 8 amendée

Politique des transports

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005,

1. Considérant les menaces qui résultent de l'accroissement constant du transport de marchandises par la route et constatant que les politiques mises en œuvre par les gouvernements, loin d'y répondre, organisent la fuite en avant et interdisent la mise en œuvre de véritables solutions alternatives,

- demande que la réorientation de la politique des transports soit retenue comme thème d'action prioritaire des Verts et que ce chantier, qui ne peut valablement être mené qu'à l'échelle de l'Europe, soit conduit de manière coordonnée avec les autres partis Verts européens. Il demande au CE de prendre à cette fin toutes les initiatives nécessaires.

2. A court terme, il s'agit, en partant de ce qui a déjà été engagé au sein du groupe Vert du parlement européen, de mener de toute urgence des actions communes, en liaison avec la gauche européenne, les syndicats et les associations, sur les directives en préparation et dont l'examen par le Parlement européen est en cours.

Au delà, il conviendra de construire une politique cohérente, autour de plusieurs axes : prendre toute disposition visant à réduire le volume des transports ; faire payer à la route l'ensemble de ses coûts, notamment les coûts sociaux et environnementaux, et harmoniser les conditions sociales par le haut ; développer les investissements ferroviaires et au bénéfice du transport combiné, et créer les conditions d'une coopération entre entreprises nationales ferroviaires ; donner un contenu à un service public des transports à l'échelle de l'Europe, justifié par des objectifs d'environnement et d'aménagement du territoire. Le CE, avec l'appui de la commission déplacements et transports, saisira les autres partis Verts européens afin d'inclure fortement cette thématique dans la campagne du PVE sur le changement climatique.

Adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions

Décision Cnir-05-133

Désignation des membres de l'Observatoire de la parité des discriminations

100 bulletins

1 blanc

1 refus de vote

Liste A : 54 voix – 8 sièges

Simon Imbert – Vier

Michèle Gaspalou

Hamilton Dos Santos

Marie-Geneviève Lentaigne

Jacques Maret

Nabila Keramane

Frédéric Labarthe

Marie-Pierre Martinet

Mounir Satouri

Jocelyne Leboulicaut

Camille Cabral

Valérie Messenger

Valentin Texeira

Liste B : 35 voix – 5 sièges

Ahmed Bahaddou

Khedidja Bourcart

Xavier Madrolle

Marie Atallah

Elhadi Azzi

Isabelle Morin

Laurent Carrié

Nelly Pronost

Fredéric Benhaim

Joceline Girod

Décision Cnir-05-134

Election du Conseil Statutaire

Premier tour

85 bulletins

85 exprimés

Seuil : 64 voix

A. Brunel : 2 voix

A. Lefranc : 46 voix

J.-M. Ferrari : 20 voix

C. Pomez : 46 voix

Peuvent se représenter A. Lefranc et C. Pomez.

Deuxième tour

92 bulletins

90 exprimés

Seuil : 67 voix

A. Lefranc : 53 voix

C. Pomez : 54 voix

Pas d'élu.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-135

Motion d'urgence 2 amendée

Transport-énergie

Motion d'urgence présentée par le Collège Exécutif pour une résolution à proposer au PVE lors de son conseil de Kiev.

Attendus

Lors du Conseil du PVE de Riga, les délégués ont décidé de faire du changement climatique le thème de la campagne annuelle des Verts européens.

Dans les années passées, un certain nombre de directives européennes ont tenté de répondre aux engagements pris par l'Union Européenne à Kyoto tant en matière d'économie d'énergies qu'en matière d'énergies renouvelables.

Cependant, de manière scandaleuse, l'énergie nucléaire basée sur une énergie non renouvelable, l'uranium, non maîtrisé tant dans sa pratique que dans la gestion de ses déchets et le programme ITER s'apprête à engloutir une bonne partie du budget européen de la recherche.

Sur le plan des transports, alors que le tout routier est le plus grand responsable des gaz à effet de serre, aucune politique volontariste n'a été initiée pour favoriser les transports les moins polluants comme le ferroutage ; ce tout routier continue à être le grand consommateur de crédits européens.

Pourtant, nombres d'évènements récents montrent que les dérèglements climatiques dus au réchauffement planétaire sont déjà très présents. Dans le même temps, le prix du pétrole augmente durablement.

Il est temps d'amorcer une réflexion approfondie sur ce que pourrait être une Europe sans pétrole, les Verts ont le courage politique pour lancer ce débat dans le cadre de leur thème annuel.

MOTION

Dans le cadre de la campagne annuelle sur les changements climatiques, Les Verts européens demandent, à chacun des Etats où ils sont présents et à l'Union Européenne, la mise en place d'une politique coordonnée de ferroutage.

Les Verts européens organiseront une réflexion, avec des partenaires sociaux et institutionnels, sur l'avenir d'une Europe sans pétrole.

Adoptée à l'unanimité

Décision Cnir-05-136

Amendement 1 à la motion d'urgence 3

Ajouter après « droit du travail européen », les mots : « *Coordination des politiques fiscale, augmentation du budget de l'Union* »

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-05-137

Amendement 2 à la motion d'urgence 3

Après « projet constitutionnel », insérer les mots : « *permettant de limiter les pouvoirs excessifs de la Commission, actuellement illustrés par la controverse concernant la volonté du Président de ladite commission de retirer 70 projets en cours* »

Pour : 20

Contre : moins

Adopté.

Décision Cnir-05-138

Motion d'urgence 3 amendée

Proposition pour le Conseil du PVE

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, mandate ses délégués pour porter devant le Conseil du PVE la proposition suivante : après le non des citoyens français et néerlandais au projet de TCE, après le gel décrété par Tony Blair de ce processus, il est fondamental de relancer un processus associant les citoyens de l'Union à la construction d'un nouveau projet constitutionnel permettant de limiter les pouvoirs excessifs de la Commission, actuellement illustrés par la controverse concernant la volonté du Président de ladite commission de retirer 70 projets en cours. Les Verts, partisans d'une Europe démocratique, sociale et environnementale, se doivent d'être à l'initiative de la construction partagée du nouveau projet.

Afin de relancer ce processus de réflexion des Verts européens sur un projet de constitution européenne, les Verts s'engagent d'ici le printemps 2006 à lancer des Conventions ouvertes aux syndicats et aux associations. Cette proposition rejoint celle des « Grünen » intitulée Plan C (citoyen).

Trois conventions pourraient se tenir au premier semestre 2006 dans 3 états européens.

La première aborderait le thème social européen : salaire minimum européen, protection sociale européenne, droit du travail européen, coordination des politiques fiscales, augmentation du budget européen...

La seconde aborderait les nécessaires progrès de la démocratie européenne : associer les citoyens à la construction de l'Union au-delà de la seule constitution.

La troisième traiterait des urgences écologiques : changements climatiques, énergies, transport, réforme de la PAC...

Adoptée à l'unanimité moins un contre

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-139

Amendement à la motion d'urgence 4

Scinder la motion d'urgence 4 en deux :

- **demande d'un congrès extraordinaire de la Fédération ;**
- **Proposition d'organiser le congrès à Paris.**

Pour : beaucoup

Adopté.

Décision Cnir-05-140

Motion d'urgence 4 amendée

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, mandate ses délégués pour porter devant le Conseil du PVE la proposition suivante : après le non des citoyens français et néerlandais au projet de TCE, après le gel décrété par Tony Blair de ce processus, il est fondamental de relancer un processus associant les citoyens de l'Union à la construction d'un nouveau projet constitutionnel. Les Verts, partisans d'une Europe démocratique, sociale et environnementale, se doivent d'être à l'initiative de la construction partagée du nouveau projet.

A cet effet, les délégués français proposeront au conseil de KIEV d'avancer le congrès du PVE au printemps 2006 Si cette modification n'est pas possible, ils proposent que soit organisé, au printemps 2006, un congrès extraordinaire sur le projet Vert de Constitution européenne.

Pour : 0

Contre : beaucoup.

Abstention : 5

Rejetée.

Décision Cnir-05-141

Motion d'urgence 4 bis

Les Verts français proposent d'accueillir le prochain congrès du Parti Vert européen à Paris. Ils s'engagent à en assurer la logistique.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-05-142

Motion d'urgence 5

Proposition pour le Conseil du PVE

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, mandate ses délégués pour porter devant le Conseil du PVE la proposition suivante : après le non des citoyens français et néerlandais au projet de TCE, après le gel décrété par Tony Blair de ce processus, il est fondamental de relancer un processus associant les citoyens de l'Union à la construction d'un nouveau projet constitutionnel. Les Verts, partisans d'une Europe démocratique, sociale et environnementale, se doivent d'être à l'initiative de la construction partagée du nouveau projet.

Afin de faciliter ce processus, le Conseil de KIEV mettra en place, à l'intérieur du PVE, les moyens du débat sur tous les sujets qui ne font pas consensus entre les différents partis membres du PVE.

Adoptée à l'unanimité

Décision Cnir-05-143

Amendement 1 à la motion d'urgence 6

Remplacer les mots « confisquer la production paysanne » par les mots : « rendre les paysans totalement dépendants de celles-ci »

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-144

Motion d'urgence 6 amendée.

Proposition pour le Conseil du PVE

Attendus

Depuis les premières manipulations génétiques destinées à la production de plantes transgéniques, les Verts se sont élevés contre ces recherches dangereuses pour l'environnement (risque de dissémination) et pour la santé humaine.

L'objectif de ces recherches est à la fois de permettre des superprofits à quelques multinationales et à la fois de rendre les paysans totalement dépendants de celles-ci.

Le combat acharné que les anti OGM mènent en Europe a connu des succès comme le moratoire qui a tenu plusieurs années ou le protocole de Carthagène.

Mais aujourd'hui, la France est l'un des pays d'Europe les plus touchés par les essais de culture de plantes transgéniques expérimentales en plein champ. Les faucheurs volontaires, et parmi eux nombre de Verts, tentent de relancer le débat dans les tribunaux puisque celui-ci n'a pas lieu devant la société ; Ils détruisent à visage découvert des plans transgéniques expérimentés en plein champs afin d'éviter la dissémination des pollens dans la nature ; ils le font au nom de la désobéissance civile.

De plus, la menace de cultures transgéniques à l'échelle de la production pèse fortement sur les pays qui viennent de rejoindre l'Union Européenne. Or, d'autres pays Européens se sont déclarés : Région européenne libre d'OGM. C'est le cas de l'Italie et de l'Autriche dans le cadre de la Charte de Florence.

Lors des prochaines échéances électorales françaises, les Verts proposeront à leurs partenaires politiques d'adopter la même posture.

Les Verts européens pourraient être à l'initiative d'une même démarche de refus de tout transgénique dans chacun des Etats où ils sont présents.

MOTION

Les Verts français proposent au Conseil européen de Kiev de lancer une campagne sur les méfaits des OGM.

Ils s'engagent à intervenir auprès de partis politiques qui sont leurs alliés pour obtenir une position commune destinée à protéger chaque Etat européen de la culture des OGM en plein champ.

Ils demandent que chacun des Etats se déclare « région européenne sans OGM. ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision Cnir-05-145

Amendement 1 à la motion d'urgence 8

A l'alinéa 15, insérer les mots : « et soutiennent les actions des faucheurs volontaires faites dans le cadre de la désobéissance civile (en plein jour et à visage découvert) »

Pour : 16

Contre : davantage

Rejeté.

Décision Cnir-05-146

Amendement 2 à la motion d'urgence 8

A l'alinéa 7, insérer « et abroger la réglementation du GNIS (semences fermières, réglementations du catalogue) »

Pour : beaucoup - Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-05-147

Motion d'urgence 8 amendée

POSITION NATIONALE DES VERTS SUR LES OGM

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 septembre 2005, fixe les orientations suivantes pour la position des Verts concernant les OGM :

- 1. Seule la production de médicaments ou molécules à but thérapeutique par bactéries, ou levures, dans des bio réacteurs, dans des laboratoires à haut confinement et sécurité (laboratoires de types P3 et P4) pourra être autorisée. Les levures et bactéries ne doivent en aucun cas être consommées.**
- 2. Aucune Plante entière Médicament ne sera cultivée (ni laboratoire, ni plein champ). Ne sont autorisées que les cultures de tissus en bio réacteurs, comme ci dessus**
- 3. La production de plantes et animaux génétiquement manipulés dans tout autre but doit être interdite, pour des raisons économiques, sociales, environnementales (consommation accrue des phytosanitaires) et sanitaires (principe de précaution).**
- 4. En cas de contamination fortuite, le seuil de tolérance ne peut en aucun être supérieur au minimum de détection par les laboratoires agréés.**
- 5. La co-existence ne peut être tolérée, notamment pour protéger les produits labellisés, les consommateurs ne pouvant être « trompés » en achetant des produits « garantis sans » qui en fait en contiendrait des proportions non négligeables.**
- 6. La recherche appliquée doit être orientée vers une amélioration des moyens de contrôle et d'évaluation.**
- 7. Doit-être mis en place une banque nationale de semences, afin de permettre de conserver les espèces et variétés anciennes comme les nouvelles, et abroger la réglementation du**

Compte-rendu des décisions

GNIS (semences fermières, réglementations du catalogue).

8. Aucune mise en culture et ni essai de tissus de plantes et animaux génétiquement modifiés ne sera autorisée que si la preuve est apportée par un organisme indépendant du confinement total du milieu
9. La commission de génie bio moléculaire verra son fonctionnement remanié : ses membres seront financés par une caisse de financement de l'état par obligation législative, et ses membres élus et non coopté comme c'est le cas actuellement.
10. La totalité des essais de 2005 s'appuyant sur la directive de 1992, abrogée par la publication de la « 2001/18 » sont illégaux et doivent être détruits par le Gouvernement. Le gouvernement doit faire cesser toutes poursuites sur les citoyens impliqués dans la résistance aux OGM
11. Les différentes procédures des essais doivent être soumis au Conseil Constitutionnel, par une saisine, dans le cadre de la Charte de l'Environnement
12. Les fonds publics, mis sur les OGM, seront attribués aux agricultures alternatives
13. Les Verts condamnent le coup de force orchestré par le gouvernement, dénoncent le productivisme agricole, et demandent la publication de tous les tests faits sur les OGM, que ce soit les essais ou les tests sur animaux, et soutiennent les actions civiles des « faucheurs volontaires »

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 13
Refus de vote : 1
Adopté.

Décision Cnir-05-148

Amendement à la motion d'urgence 9

Modifier le 3^e paragraphe comme suit : « *Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 septembre 2005, mandate le GT 8 pour faire un rapport au Cnir de novembre et fixer les échéances d'un débat sur le fond.* »

Pour : beaucoup

Contre : quelques uns.

Adopté.

Décision Cnir-05-149

Motion d'urgence 9 amendée

Organisation d'un débat sur la laïcité

Considérant qu'un débat sur la laïcité est nécessaire au sein de notre parti,

Considérant que ce débat, pour être constructif en terme de positionnement politique et de propositions, nécessite une organisation préalable,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 septembre 2005, mandate le GT 8 pour faire un rapport au Cnir de novembre et fixer les échéances d'un débat sur le fond.

2. Le groupe aura pour Mission :

- d'impulser des débats en région sur le thème de la laïcité ;

- de rencontrer des partenaires extérieurs pouvant utilement alimenter notre débat. La liste de ces partenaires sera préalablement soumise au CE. Le Groupe élaborera des textes écrits issus de ces rencontres ;

- faire appel à contributions, les collecter ainsi que les éventuelles motions, proposer synthèse et regroupement des textes similaires ;

- diffuser l'ensemble de ces écrits aux membres du Cnir ;

- proposer une organisation des débats.

L'ensemble des textes finalisés, contributions, motions et compte-rendus des rencontres avec les partenaires, ainsi que les modalités d'organisation des débats pour le Cnir devront parvenir au CE et au bureau du Cnir dans les délais impartis pour diffusion aux membres du Cnir.

Pour : beaucoup

Contre : 8

Abstentions : 11

Refus de vote : 0

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-150

Motion de procédure

Conformément aux statuts et à l'Agrement Intérieur, et sur demande de l'intéressé, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 Septembre 2005, décide de demander au Conseil statutaire de re-délibérer sur le recours de Jean Desessard.

Pour : 27

Contre : 2

Abstentions : 5

Refus de vote : 2

Adopté.

Décision Cnir-05-151

Motion d'urgence 7

Dons aux « faucheurs volontaires »

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 janvier 2005, décide :

Le montant global des frais d'avocat et de déplacements de témoins des « faucheurs volontaires » devrait se situer aux alentours des 100 000 euros.

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 17 et 18 septembre 2005 à Paris, accepterait de verser 30% de cette somme se détaillant comme suit :

-3 000 euros (environ) de recette suite à la plénière de Grenoble à verser immédiatement ;

-12 000 euros pris sur le budget 2005 (ligne dépenses exceptionnelles) à verser immédiatement ;

-15 000 euros pris sur le budget 2006 (ligne à prévoir sur le futur prévisionnel 2006) à verser en janvier 2006.

Total : 30 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-05-152

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 janvier 2005, décide le report de l'étude de la motion diverse 3 à la réunion du Cnir de novembre 2005 à laquelle elle sera obligatoirement inscrite.

Pour : beaucoup

Contre : 11

Abstentions : 7

Adopté.

Décision Cnir-05-153

Composition de la Commission Permanente Electorale (titulaires – suppléants).

Femmes :

Corinne Rufet – Marie-Pierre Martinet

Suzanne Auger – Cécile Dufflot

Maud Lelièvre – Michelle Poncet-Ramade

Laurence Guédet – Viviane Orban

Pénélope Komitès – MJ Vernajean

Nicole Dedeбат – Dominique Dussart

Pascale Debord – Michèle Combs

Barbara Pompili – Claire Mariller

Laurence Abeille – Marie Meunier

Véronique Massonneau – Claudie Bordjah

Hommes :

Jean-Pierre Lemaire – Didier-Claude Rod

Michel Rolland – Gérard Borvon

Alain Leclerc – Jorge Bocanegra

Jean-Claude Biau – David Cormand

Vincent Brousse – François-Xavier Florès

Jacques Archimbaud – François De Rugy

Jean-Marc Brulé – Pierre Kermen

Pierre Cerne – François Deck

Pierre Hémon – Reda Didi

Jean-Vincent Placé – Zine Eddine M'Jati

Bernard De Veylder – Benoît Guittet

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-154

Amendement 1 à la motion d'urgence 10

Page 2, paragraphe 1, après « **Renouvelables** », insérer un quatrième alinéa ainsi libellé : « **instauration d'une tarification progressive de l'électricité** »

Adopté à l'unanimité moins deux contre

Décision Cnir-05-155

Amendement 2 à la motion d'urgence 10

Page 1, paragraphe 1, insérer les mots : « Les plus modestes seront les plus touchés par les mesures envisagées si l'accompagnement social des mesures techniques n'est pas assuré de manière primordiale »

Pour : 6

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-156

Amendement 3 à la motion d'urgence 10

Page 2, paragraphe 10, insérer les mots : « supprimer les lignes aériennes intérieures représentant un trajet au sol inférieur à 500 km »

Pour : 5

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-157

Amendement 4 à la motion d'urgence 10

Insérer à la fin de la motion :

« 3) **Mise en place d'un plan d'urgence national de soutien pour les titulaires des minima sociaux sous forme d'attribution d'un contingent limité de carburant à prix subventionnés.** »

Pour : peu

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-158

Amendement 5 à la motion d'urgence 10

Page 2, au sein des 9 alinéas, insérer les mots : « **Afin de protéger les populations défavorisées, étudier, avec les syndicats et les associations, la mise en place de cartes de rationnement individuel de la consommation de carburant** »

Pour : 9

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-159

Amendement 6 à la motion d'urgence 10

Page 2, au sein des 9 alinéas, insérer les mots : « **Afin de protéger les populations défavorisées, étudier, avec les syndicats et les associations, la mise en place de mesures d'accompagnement social de la hausse du prix du carburant, dans l'objectif de diminuer notre dépendance** »

Pour : peu

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-160

Amendement 7 à la motion d'urgence 10

après « **dans le domaine de l'habitat** », insérer les mots : « **- la lutte contre l'étalement urbain et la promotion d'une ville durable donc compacte** »

Pour : beaucoup

Contre : moins

Adopté.

Décision Cnir-05-161

Amendement 8 à la motion d'urgence 10

Page 3, § « **Mettre en place un plan volontariste...** », après « **Il doit permettre** », insérer les mots : « **- Remettre à plat notre aménagement du territoire et notre économie afin que le transport des personnes et des marchandises se réduise sensiblement (exemples : rapprocher le domicile des personnes des lieux de travail ; privilégier et aider les circuits économiques courts qui relocalisent les économies notamment alimentaires)** »

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-05-162

Amendement 9 à la motion d'urgence 10

Insérer « **développer la prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme et la construction** »

Pour : 19

Contre : 23

Rejeté.

Décision Cnir-05-163

Amendement 10 à la motion d'urgence 10

page 1, paragraphe 5, Modifier la phrase comme suit : « **Les Verts ne peuvent se satisfaire de mesures qui [le reste inchangé]** »

Pour : beaucoup

Contre : 8

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-05-164

Amendement 11 à la motion d'urgence 10

Au paragraphe 2, après « producteurs de pétrole », insérer les mots « *et des compagnies pétrolières qui dominent le marché* »

Intégré par le rapporteur.

Décision Cnir-05-165

Amendement 12 à la motion d'urgence 10

Insérer à la fin de la motion les mots : « *Il n'est pas question pour les Verts de laisser le marché des carburants alternatifs entre les mains des trusts pétroliers ou agroalimentaires, ni de laisser payer la crise par les groupes sociaux les plus exposés.* »

Pour : beaucoup

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-05-166

Amendement 13 à la motion d'urgence 10

1. Insérer en introduction les mots : « *La crise du pétrole révèle la faillite d'un modèle de consommation et de production déifiant la croissance et niant l'humain* »

2. Modifier le titre de la motion comme suit : « *Pétrole : faire de la crise une chance* »

Pour : beaucoup

Contre : 15

Adopté.

Décision Cnir-05-167

Amendement 14 à la motion d'urgence 10

Page 1, paragraphe 5, insérer les mots : « *Les Verts proposent une intervention globale en direction des secteurs d'activité et des populations directement victimes de la hausse des carburants comme les agriculteurs, les pêcheurs, les transporteurs dans un objectif de transformation de leurs modes de consommation d'énergie. La solidarité doit s'appliquer dans la crise, sans tarder.* »

Intégré par le rapporteur

Décision Cnir-05-168

Amendement 15 à la motion d'urgence 10

Page 3, dernier paragraphe, après « par ailleurs les Verts proposent », remplacer les mots « les activités socialement prioritaires » par « les productions »

Pour : 9

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-169

Amendement 16 à la motion d'urgence 10

Page 2, Nouvel alinéa de la section « transports »

Insérer « le transport urbain et péri-urbain gratuit »

Pour : 12

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-170

Amendement 17 à la motion d'urgence 10

Nouvel alinéa de la section « domaine agricole ».

« soutenir l'agriculture biologique de proximité »

Pour : 12

Contre ; beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-171

Amendement 18 à la motion d'urgence 10

Page 1, après « pêcheurs », supprimer « *Les Verts sont... opposés* »

Pour : peu

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-172

Amendement 19 à la motion d'urgence 10

Page 1, milieu de page, après « énergies renouvelables », insérer les mots : « *Sans exclure dans une période intermédiaire le soutien au revenu des personnes travaillant dans ces secteurs* »

Pour : 9

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-05-173

Amendement 20 à la motion d'urgence 10

Page 2, paragraphe 2, après « dans le secteur des transports », remplacer les mots « limitation à 100 km/h de la vitesse maximale sur les autoroutes » par les mots : « *imposer le bridage des moteurs à la vitesse maximale autorisée* »

Pour : beaucoup

Contre : 4

Adopté.

Décision Cnir-05-174

Vote final de la motion d'urgence 10 amendée

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abstentions : 10

Refus de vote : 0

Adoptée.

Compte-rendu des décisions

Motion d'urgence 10

Pétrole : faire de la crise une chance !

La crise du pétrole révèle la faillite d'un modèle de consommation et de production déifiant la croissance et niant l'humain.

Les cours du brut n'en finissent plus de battre de nouveaux records sur les places boursières, l'offre en produits pétroliers étant incapables de répondre à une demande dans cesse croissante

Malgré l'incapacité des pays producteurs de pétrole, et des compagnies pétrolières qui dominent le marché, à faire face à cette demande, les ministres européens des finances ont exhorté les pays exportateurs à accroître rapidement leur production sans pour autant envisager de véritables solutions pour diminuer la consommation.

Les Verts dénoncent cette fuite en avant. Ce sont, au contraire, les pays importateurs qui doivent réduire leur consommation, afin que l'offre puisse satisfaire cette demande. D'ailleurs, les pays producteurs ont-ils encore cette capacité d'accroître leur production ?

En France, pour toute réponse, le gouvernement propose des « mesurètes » sectorielles destinées avant tout à faire taire les mécontentements, à l'aide de « ristournes ». Celles-ci concernent principalement des aménagements fiscaux pour des agriculteurs, des transporteurs routiers et des pêcheurs.

Les Verts ne peuvent se satisfaire de ce type de mesures qui retardent un peu plus la mise en place d'un véritable plan d'urgence et une politique volontariste d'économies d'énergie, accompagnées d'un développement des énergies renouvelables.

La répercussion de la crise pétrolière dans notre société va entraîner une crise sociale en exacerbant les inégalités. La crise écologique et énergétique exige l'engagement de toutes les forces politiques, des pouvoirs publics à tout niveau mais également et d'abord la mobilisation et la solidarité de toute la société civile.

De même la volonté gouvernementale de développer tous azimuts la production de biocarburants comme carburant de substitution au pétrole est un leurre.

Il reproduit en agriculture la même démarche que celle du tout nucléaire dans le domaine de l'électricité. Il conduit à renforcer, comme dans l'agroalimentaire l'agriculture productiviste et le poids des multinationales. Seule la mise en place de biocarburants issus de cultures non irriguées et non intensives, basée sur des circuits courts entre producteurs et consommateurs de carburants, permettra de lier agriculture paysanne et maîtrise des besoins locaux.

Les Verts proposent au contraire une intervention globale en direction des secteurs d'activité et des populations directement victimes de la hausse des carburants comme les agriculteurs, les pêcheurs, les transporteurs dans un objectif de transformation de leurs modes de consommation d'énergie. La solidarité doit s'appliquer dans la crise, sans tarder.

Face à cette crise, les Verts demandent :

A. La mise en place d'un plan national d'urgence de réduction de la consommation des produits pétroliers, seule solution viable pour retrouver à terme un équilibre entre l'offre et la demande.

Ce plan propose des mesures à court terme. Conformément à la législation européenne, la commission peut fixer un objectif de réduction de la consommation des produits pétroliers pour chaque Etat membre.

Les Verts demandent la réalisation d'un plan destiné à réduire dans les plus brefs délais 10 % de la consommation nationale dans chaque pays de l'Union. Européenne. Ce plan d'urgence doit passer par des mesures multisectorielles, par exemple :

- 1) Dans le domaine social et de la solidarité
 - Chèque mobilité pour les plus modestes ;
 - Soutien à l'organisation massive du co-voiturage ;
 - Aide financière conséquente aux ménages les plus modestes favorisant les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables ;
 - instauration d'une tarification progressive de l'électricité.

- 2) Dans le secteur des transports
 - Imposer le bridage des moteurs à la vitesse maximale autorisée ;
 - Utilisation de la TIPP pour financer les modes de transports alternatifs à la route en particulier le ferroutage et les infrastructures ferroviaires ;
 - Réduction de la vitesse des véhicules notamment en ville et la production de voitures économes en carburant ;
 - Rétablissement des aides de l'état aux transports collectifs urbains et au développement des circulations douces ;

Compte-rendu des décisions

- Mise en place d'une redevance pour poids lourds liée aux prestations en fonction du degré de pollution, du tonnage et des km parcourus (à l'exemple de la Suisse qui prend en compte une partie des coûts externes des transports routiers) ;
 - Aides aux transporteurs utilisant le combiné ;
 - Relance du service public ferroviaire avec augmentation du nombre de trains pour améliorer la fréquence et augmentation du nombre d'arrêts. Cette disposition est contraire aux récentes décisions du gouvernement ;
 - Mise en place d'une tarification ferroviaire basée sur le nombre de km parcourus et non sur des critères de rentabilité comme les « tarifs heures de pointe ». Financement des trains interrégionaux ;
 - Mise en place d'une taxe supplémentaire pour les lignes intérieures des transports aériens.
- 3) Dans le domaine de l'habitat
- Un plan d'urgence, afin d'améliorer l'isolation d'un maximum de bâtiments dans les plus brefs délais ;
 - La réduction du recours à la climatisation ;
 - Un plan d'équipement en chauffe eau et chauffage solaire ;
 - La révision des contrats de chauffage collectif avec clause incitant aux économies d'énergie ;
 - La lutte contre l'étalement urbain et la promotion d'une ville durable donc compacte.
- 4) Dans le domaine agricole
- Une réorientation d'urgence des aides de la PAC en faveur des exploitations les moins consommatrices en énergie.

B. La réalisation à plus long terme d'un plan Vert préconisant la réduction de la demande grâce aux économies d'énergie et au développement d'énergies alternatives renouvelables.

Les Verts en profitent pour faire remarquer que le nouveau projet de loi sur l'énergie, récemment adopté à l'Assemblée Nationale, ne propose aucune disposition concernant le secteur des transports !!!

Pour être efficace, ce plan doit être coordonné au niveau européen et proposé à tous les Etats membres.

Il doit permettre de :

- Remettre à plat notre aménagement du territoire et notre économie afin que le transport des personnes et des marchandises se réduise sensiblement (exemples : rapprocher le domicile des personnes des lieux de travail ; privilégier et aider les circuits économiques courts qui relocalisent les économies notamment alimentaires) ;
- Mettre en place un plan volontariste d'investissement et d'aménagement du territoire promouvant le développement des éoliennes, du bois énergie et du solaire ;
- Garantir la répercussion des coûts de transport sur les produits et afficher leur poids en émission de carbone
- Mettre en place une politique coordonnée de ferroutage et la standardisation des réseaux ferrés des Etats membres qui devront s'aligner sur une norme européenne ;
- Réserver les subventions européennes pour les réseaux d'infrastructure, y compris à travers les fonds structurels, au modes alternatifs à la route ;
- Harmoniser vers le haut les règles sociales et la fiscalité sur le gaz - oil professionnel dans le transport routier, et permettre l'intégration des coûts externes dans la tarification des infrastructures (directive eurovignette)
- Instaurer une taxe européenne sur le kérosène ;
- Obtenir un objectif transitoire de 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020, afin de ne plus utiliser de combustible fossile vers 2050 ;
- Développer les énergies renouvelables afin qu'elle représentent au moins 25 % de la consommation électrique en 2010 ;
- Limiter, avant 2010 la cylindrée des véhicules neufs à 1500 cm³ ;

Il n'est pas question pour les Verts de laisser le marché des carburants alternatifs entre les mains des trusts pétroliers ou agroalimentaires, ni de laisser payer la crise par les groupes sociaux les plus exposés.

Les Verts dénoncent toute utilisation de la crise énergétique pour une propagande en faveur du nucléaire.

Les Verts invitent les autres partis de gauche, les organisations syndicales, les associations de consommateurs, de protection de l'environnement et citoyennes à une réunion d'ici fin octobre pour débattre de ces propositions.

Par ailleurs, les Verts proposent la redéfinition démocratique des objectifs économiques, au travers d'un débat citoyen définissant les activités socialement prioritaires et les modalités de partage que cela suppose.